



Conseil permanent du 17 mars 2011

Intervention de la Suisse au sujet du rapport de la Représentante pour la liberté des médias, Dunja Mijatovic

Merci, Monsieur le Président,

Madame la Représentante,

La Suisse tient tout d'abord à vous remercier pour votre rapport et pour les activités que vous avez menées lors de cette première année de mandat.

La longue liste de pays dont vous faites état dans votre rapport indique le sérieux de votre travail et la qualité de votre engagement pour la protection de la liberté de la presse. Néanmoins, la longueur de cette liste, et la diversité des Etats cités, nous rappelle aussi combien les restrictions dans ce domaine sont courantes dans tout l'espace de l'OSCE, tant à l'est qu'à l'ouest de Vienne.

La Suisse regrette vivement que la liberté d'expression reste menacée, y compris sur notre continent, et tient à rappeler à chacun d'entre nous les engagements que nous avons pris quant au droit à la liberté d'expression, des médias et de la presse libres.

A ce titre, nous tenons à mentionner que certains des engagements pris traitent des conditions de travail des journalistes : A nos yeux, le respect du droit à la liberté d'opinion et d'expression ne sont que de vains mots si les Etats ne sont pas en mesure de donner une garantie fondamentale aux journalistes : celle de leur permettre de pouvoir exercer librement leur métier, et ce, sans subir ni craindre de violences. C'est pourquoi la Suisse salue le fait que la liberté de la presse en général et la sécurité des journalistes en particulier comptent parmi les principales priorités de la présidence lithuanienne. La conférence sur la sécurité des journalistes au mois de juin prochain nous semblent donc à ce titre des plus pertinentes.

Les restrictions et les violations de la liberté des médias, qui ont cours à des degrés divers, nous concernent tous ici réunis. Les développements de ces dernières semaines au Moyen-Orient et en Afrique du Nord nous rappellent que ni les limites ni le contrôle de l'accès à internet ni les restrictions arbitraires à la liberté d'expression ne peuvent supprimer les besoins de la population de participer à la vie politique.